



Vente de vehicule avec carte grise mr [b]ou[/b] mme

Par **JCM**, le **01/03/2008** à **18:55**

Ma fille est en instance de divorce.

Elle a une voiture qu'elle a achetée 1 an avant son mariage

Quand elle s'est mariée elle a mis sa carte grise au nom de Mr **OU** Mme

Pour protéger sa voiture peut-elle la vendre ou la céder à quelqu'un pour éviter que son mari ne la lui prenne.

Quand elle a quitté le domicile conjugal son mari n'a pas voulu lui donner son double de clés de voiture

De son côté son mari va se faire saisir sa voiture parce qu'il ne la paie pas.

Il risque de faire des dettes et ma fille a peur qu'on s'attaque un jour à sa voiture

Merci de vos réponses

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2008** à **09:03**

Bonjour,

en effet votre fille peut céder ou vendre le véhicule unilatéralement.

Toutefois le bénéfice de cette vente si aucun contrat de mariage n'a été contracté appartient au patrimoine du couple.

Les créances faites durant le mariage sans qu'une séparation des biens n'ait été contractée

peuvent être mise en recouvrement auprès des deux.

Restant à votre disposition.